



## Changement des horaires de travail

Par **luhlm**, le **03/06/2011** à **10:38**

Bonjour,

Le responsable du magasin où je travaille change les horaires tous les 6 mois environ, les raisons restent floues, quand une personne part, une autre arrive par exemple, il change les horaires de tout le monde (12 salariés)

J'ai des engagements en dehors de mon travail, sport, associations.

M'est-il possible de refuser ses changements ? Merci

Par **conseiller du salarié**, le **03/06/2011** à **11:24**

Bonjour,

Que spécifie votre contrat de travail ?

Si vous êtes 12 salariés, il est possible qu'il y ait un délégué du personnel. Je pense que le mieux est de lui en parler.

Par **luhlm**, le **03/06/2011** à **11:35**

merci pour votre réponse, mon contrat spécifie 151.67 h de travail soit 35 h par semaine. et il précise que je m'engage à respecter l'horaire de travail pratiqué par l'entreprise.

Voilà, rien de plus !

cordialement

Par **conseiller du salarié**, le **03/06/2011 à 12:03**

Et pas de délégué du personnel ?

Par **luhm**, le **03/06/2011 à 12:45**

oui, il y a des délégués du personnel. Mais au niveau de droit du travail, il peut modifier les horaires comme il le souhaite ?

MERCI

Par **conseiller du salarié**, le **03/06/2011 à 13:41**

Oui, il s'agit de son pouvoir de direction. Toutefois celui-ci ne peut être abusif mais pour le définir, il faudrait aller aux prud'hommes. Et ça n'améliore jamais l'ambiance au travail.

Vous avez le droit de refuser ces modifications de vos conditions de travail mais, cela peut mener à un licenciement pour cause réelle et sérieuse (pas faute grave). Ce n'est pas la meilleure solution...

Essayez d'arranger cela avec votre délégué (c'est pleinement son rôle) ou à l'amiable avec l'employeur.